



Paris, le 22 septembre 2020

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA CAP DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS du 22 septembre 2020

REPRESENTAIENT L'UNSA

Candida FERREIRA	DDT Cher	02.36.78.40.84	candida.ferreira@cher.gouv.fr
Pascale WAGNER	LEGTA Courcelles Chaussy	03.87.64.03.17	pascale.wagner@educagri.fr
Nathalie BERGS-BOHAIN			nathalie.bergs-bohain@justice.gouv.fr
Christine VALLANTIN	DDT Manche	02.33.77.52.41	christine.vallantin@manche.gouv.fr
Emmanuelle AIME	DDT Orne	02.33.32.52.17	emmanuelle.aime@orne.gouv.fr

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Nous vivons une période difficile, tant sur le plan personnel que professionnel. Nos habitudes sociétales, de travail et de fonctionnement ont été bouleversées. Force est de constater que les agents du ministère ont su relever le défi de la continuité du service public dans des conditions exceptionnelles.

Jusque-là décrié, le télétravail a révélé son efficacité alors même que les conditions matérielles n'étaient pas toujours réunies et cela grâce au dévouement de l'ensemble des agents.

En cette dernière CAP, nous tenons à vous interpellier encore et toujours sur la NBI. Après les attachés et les adjoints administratifs, ce sont les IAE et techniciens du Ministère de l'Agriculture qui ont vu la NBI cumulée à leur part IFSE du RIFSEEP. Les SA du Ministère de l'Agriculture sont donc l'unique corps ministériel, voire interministériel, à être privé de cette reconnaissance. Faut-il y voir une discrimination à l'encontre des SA, corps majoritairement féminin ? C'est un manque de respect et de considération envers les SA.

On ne peut occulter aujourd'hui le sujet des Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD), sujet brûlant dans toutes les DDI. Le déconfinement a été violent pour les agents concernés par sa mise en place.

Alors que le Premier Ministre et le Président de la République avaient indiqué que la création des SGCD était en pause, les préfigurateurs ont reçu l'ordre de remettre le projet en route au mépris de la reprise post-confinement des services et des congés d'été.

Les agents se sentent abandonnés par leur ministère et pressés par le Ministère de l'Intérieur.

Force est de constater que :

- L'OTE (organisation territoriale de l'État) avec la mise en place des SGCD,
- Le décret du 14/08/2020 officialisant la mainmise du Ministère de l'Intérieur sur les DDI en les reléguant à de simples services techniques de la Préfecture,

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES
Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt
78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

Tél : 01.49.55.55.31 ou 47.36 - unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr - <http://agrifor.unsa.org/>

- La loi de transformation de la fonction publique qui a vidé les CAP de leur substance en écartant les représentants du personnel de toute concertation annonce la fin d'un dialogue social de qualité au sein du ministère de l'agriculture.

Nous tenons à remercier l'administration pour les échanges constructifs et cordiaux ainsi que le personnel des bureaux de gestion pour leur professionnalisme et leur disponibilité.

L'**UNSA** souhaite que la nouvelle organisation des CAP ne nous empêche pas de continuer à échanger dans l'intérêt des agents.

REPONSES DE L'ADMINISTRATION

Le Président de la CAP indique avoir souligné au Ministre l'implication des agents pendant la période de crise sanitaire, la continuité de l'action de l'administration a été rendue possible grâce aux agents.

Le Président indique que le calendrier des SGCD a été légèrement décalé en raison de la crise sanitaire. Le Ministère de l'alimentation et de l'agriculture discute avec le Ministère de l'intérieur des conditions de l'intégration des agents. Il rappelle que ce transfert se fait sur la base du volontariat. Il s'assure que cette transition se passe dans les meilleures conditions possibles.

Modification des CAP :

Le Président indique que le MAA applique la loi comme toutes les administrations. Cela a été discuté avec les organisations syndicales.

NBI :

Le Président n'a pas de nouvelles informations à apporter mais s'engage à expertiser le sujet et à nous apporter des réponses.

RIFSEEP et mobilité :

Concernant la cotation des postes, le RAPS indique que la fiche de poste publiée fait foi. Si erreur, le bénéficiaire profitera à l'agent.

AUTRES SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

- Tableau d'avancement d'accès au corps des secrétaires administratifs au titre de l'année 2020.
- Titularisations.

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, N'HESITEZ PAS A CONTACTER
LES REPRESENTANTS UNSA DESIGNES AU DEBUT DE CE
COMPTE-RENDU**

VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS SUR LE SITE DU MAA

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

OU CONTACTER LA PERMANENCE